



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culture et communication : statistiques

Question écrite n° 46613

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui fournir des indications sur les programmes de coopération et d'aides vers les administrations de pays étrangers qui existent dans son ministère. Il souhaite en particulier connaître les pays avec lesquels ces actions sont engagées, ainsi que leur coût pour l'État français.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication afin de lui fournir des indications sur les programmes de coopération et d'aides vers les administrations de pays étrangers qui existent dans son ministère. Il souhaite en particulier connaître les pays avec lesquels ces actions sont engagées, ainsi que leur coût pour l'État français. La promotion de la diversité culturelle et le développement de la coopération culturelle internationale structurent l'action internationale du ministère de la culture et de la communication. La politique d'accueil des artistes et des professionnels de la culture étrangers est l'une des priorités du ministre de la culture et de la communication en matière d'action internationale. Elle permet la constitution de réseaux durables d'échanges. Le ministère de la culture et de la communication met en oeuvre plusieurs programmes de coopération et d'aides vers les administrations de pays étrangers. Ils sont coordonnés par la délégation au développement et aux affaires internationales-département des affaires européennes et internationales (DDAI/DAEI) en collaboration avec les directions de l'administration centrale et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), et en liaison avec le ministère des affaires étrangères.

I - Les programmes de coopération et d'aides vers les administrations de pays étrangers. Des professionnels de la culture (architectes, archéologues, conservateurs, bibliothécaires, archivistes, professionnels de l'audiovisuel, artistes) sont régulièrement accueillis par le ministère dans l'ensemble de ses institutions culturelles.

1-1. Les programmes d'accueil de professionnels en France. Depuis leur création en 1991, les programmes d'accueil et de formation « Courants » et « Université internationale culture » ont accueilli plus de 1 500 professionnels de tous les continents et de tous les domaines de la culture. Le programme « Courants du Monde ». Les séjours culture offrent chaque année à une soixantaine d'invités de toutes disciplines et pendant deux semaines des programmes individualisés présentant les méthodes de gestion et d'administration de la culture en France dans ses différents domaines. Les stages culture sont des séminaires de deux semaines qui s'adressent à une vingtaine de professionnels d'une seule et même spécialité. Le stage spécialisé « direction et gestion de projets culturels », d'une durée de quinze jours, est réservé aux agents francophones du réseau culturel français à l'étranger. Le programme « Université internationale culture ». Ce programme s'adresse chaque année à une vingtaine de professionnels de haut niveau engagés dans la vie culturelle et artistique de leur pays. Il a pour objectif de leur donner une connaissance approfondie de la politique culturelle française et de leur apporter les outils d'analyse nécessaires à la conception et à la gestion de projets culturels. Le programme de cette formation diplômante est conçu en partenariat avec des universités françaises. Le programme « Profession culture ». Initié en 2003, ce nouveau programme a pour but de favoriser le développement de projets de coopération et la constitution de réseaux d'échanges durables entre les établissements publics français et leurs

homologues étrangers. Des professionnels étrangers sont accueillis dans un établissement public comme la Bibliothèque nationale de France, le Centre Georges-Pompidou, la Cité des sciences et de l'industrie ou le musée du Quai-Branly, pour une durée de trois mois à un an, et bénéficient d'une bourse mensuelle de 1 000 euros et d'une offre d'hébergement. 1-2. Les programmes d'échanges d'experts. L'expérience française en matière d'administration et de politique culturelle suscite l'intérêt de nombreux pays. Elle a conduit le ministère de la culture et de la communication à développer des coopérations, sous forme de missions d'experts français à l'étranger, dans les domaines les plus variés de la culture. Les courants bilingues. Les « Courants bilingues » sont des voyages d'étude qui s'adressent à des spécialistes non francophones d'un même pays et s'articulent autour de problématiques spécifiques. Ces séjours reposent sur un principe de réciprocité et de cofinancement : le pays accueilli par la France reçoit ensuite des responsables culturels français. Les « Rencontres Malraux ». Ces séminaires professionnels de réflexion sur la gestion culturelle s'adressent à des pays souvent engagés dans une démarche de réforme de leur politique culturelle et désireux de mieux connaître l'expérience française en matière de gestion culturelle. Les thèmes retenus portent sur l'organisation et les missions d'un ministère de la culture, la problématique de la décentralisation et de la déconcentration, le financement public de la culture, la législation culturelle, mais aussi des domaines plus sectoriels comme la politique du cinéma, la préservation du patrimoine, l'appui à la création artistique ou la formation aux métiers de la culture. II - Les pays bénéficiaires des programmes de coopération. Le programme « Courants du monde ». En 2004, 127 professionnels ont été accueillis dans ce cadre. La ventilation des étrangers accueillis se répartie comme suit : 13 en provenance d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Mali, République du Congo, Rwanda, Sénégal et Soudan) ; 7 en provenance d'Afrique du Nord et Moyen-Orient (Algérie, Liban, Maroc et Tunisie) ; 7 en provenance d'Amérique de Nord (Canada) et 28 en provenance de l'Amérique du Sud et des Antilles (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Haïti et Venezuela) ; 8 en provenance de l'Asie (Azerbaïdjan, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Inde, Singapour, Taïwan) ; 64 en provenance d'Europe (Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Finlande, Grèce, Géorgie, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie et Slovénie). Le programme « Université internationale culture ». Il accueille sept professionnels pour l'année universitaire 2004-2005 en provenance de Bulgarie, Corée, Inde, Mali, Niger, Roumanie et Taïwan. Le programme « Courants bilingues ». Il a été organisé ces trois dernières années autour de thèmes avec des délégations d'experts issus des pays suivants : États-Unis (8 professionnels accueillis en 2004, 8 en 2005) ; Israël (5 professionnels accueillis en 2005) ; Corée (4 professionnels accueillis en 2004) ; Taïwan (5 professionnels accueillis en 2004) ; Afrique du Sud (5 professionnels accueillis en 2003) ; Japon (4 professionnels accueillis en 2003). Le programme « Profession culture ». 21 professionnels ont été accueillis en 2004, issus des pays suivants : Allemagne, Croatie, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Pologne, Cuba, Brésil, Chine, Japon, Maroc, Mali, Sénégal et Mauritanie. Les « Rencontres Malraux ». Elles ont été organisées en Albanie (juin 2004), en Thaïlande (juin 2004), en Macédoine (octobre 2004), en Hongrie (novembre 2004), au Mexique (novembre 2004), en Espagne (décembre 2004), en Chine/Macao (décembre 2004) et en Syrie (décembre 2004). III - Les budgets affectés par le ministère de la culture et de la communication à ces programmes de coopération. En 2004, les budgets affectés pour ces différents programmes sont de : les programmes « Courants du monde », « Université internationale culture » et « Courants bilingues » : 1 236 954 ; Le programme Profession culture : 100 000 ; Les Rencontres Malraux : 36 000 .

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46613

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7075

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7082